



FORMULAIRE D'INSCRIPTION SAISON ÉTÉ 2017 - LIGUE ADULTE

L'association de hockey mineur de Nicolet, la Ville de Nicolet et nos partenaires, sont fières de vous offrir maintenant à Nicolet le **DekHockey**, sur la nouvelle surface **Thermoform d'Amérique** située au parc Thérèse-Boisvert-Allard, voisin de l'aréna. La saison débutera le 20 mai et se terminera le dimanche 20 août.

Nom du capitaine : _____

Nom de l'équipe : _____ COULEUR DU CHANDAIL : _____

Cellulaire : _____ Téléphone maison : _____

Courriel : _____

Nom du co-capitaine : _____

Cellulaire : _____ Téléphone maison : _____

Courriel : _____

CATÉGORIES :

Compétitive

Récréative

Mixte

Féminine

(une fille sur le jeu (excluant le gardien))

LISTE DES JOUEURS

| NOM DU JOUEUR | RÉG | SUB | MEILLEUR CALIBRE JOUÉ | NOM DU JOUEUR | RÉG | SUB | MEILLEUR CALIBRE JOUÉ |
|---------------|-----|-----|-----------------------|---------------|-----|-----|-----------------------|
| 1. | | | | 6. | | | |
| 2. | | | | 7. | | | |
| 3. | | | | 8. | | | |
| 4. | | | | 9. | | | |
| 5. | | | | 10. | | | |

HORAIRE DES DISPONIBILITÉS

| HEURES | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | FIN DE SEMAINE |
|---------|-------|-------|----------|-------|----------|----------------|
| 18 h 00 | | | | | | |
| 19 h 00 | | | | | | |
| 20 h 00 | | | | | | |
| 21 h 00 | | | | | | |

Veuillez prendre note, que cette information est à titre informatif et ne sera pas finale.

MODALITÉS DE PAIEMENTS

Le chèque doit être libellé au nom de Ville de Nicolet, et doit être remis à l'hôtel de ville de Nicolet ou être posté :
180, rue de Monseigneur-Panet, Nicolet (Québec) J3T 1S6
Téléphone : 819 293-6901

INFORMATIONS

Michaël Vouligny
819 293-9882
michaelvouligny@yahoo.fr

www.pantheresnicolet.com



RESPONSABILITÉS D'ÉQUIPE

RESPONSABILITÉS le responsable de l'équipe est responsable de tout dommage causé aux Installations de DekHockey, son mobilier et à leurs accessoires sauf usure normale. Il assume seul la responsabilité de toutes réclamations, de quelque nature que ce soit, pour objets perdus, disparus ou volés.

ALCOOL ET DROGUE la consommation d'alcool sans permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et de drogue est strictement interdite sur la surface de Dek Hockey, le terrain de la Ville situé aux abords de l'Installation et dans les aires réservées aux spectateurs et qui accueille le public sous peine d'expulsion et d'annulation immédiate du contrat.

TABAC L'usage du tabac est strictement interdit jusqu'à une distance de 9 mètres de l'Installation du Dek Hockey y compris les aires réservées aux spectateurs et qui accueillent le public sous peine d'expulsion des lieux et d'annulation immédiate du contrat. (Loi concernant la lutte contre le tabagisme RLRQ c L-6.2)

ÉQUIPEMENT L'équipement obligatoire de protection comprend un casque avec grille, gants de Dekhockey ou de hockey, jambières de Dekhockey ou de hockey, des espadrilles et un bâton réglementaire afin de protéger la surface de jeu.

SURVEILLANCE en tout temps, le locateur se réserve le droit, par ses représentants autorisés ou des personnes qu'il désigne, d'effectuer une inspection des lieux loués afin de vérifier si toutes les dispositions du présent contrat sont respectées.

Signature du responsable de l'équipe

Date : _____